

Le 7 avril 2020

COMMUNIQUE DE PRESSE

La maire de Paris et le préfet de Police renforcent les règles du confinement en limitant la pratique sportive individuelle

Depuis près de trois semaines, les Parisiennes et les Parisiens ont dû suspendre ou modifier leurs habitudes de vie et de travail et leur organisation personnelle pour s'adapter aux règles du confinement.

Anne HIDALGO, maire de Paris, et Didier LALLEMENT, préfet de Police, saluent les efforts réalisés par les habitants de la capitale pour donner à cette période de confinement sa pleine efficacité sur le plan sanitaire. Les premiers effets positifs de cette mesure se font désormais sentir dans les hôpitaux. Ceux-ci demeurent toutefois dans une très grande tension. Toute forme de relâchement mettrait donc en péril les efforts collectifs réalisés jusqu'ici.

La maire de Paris et le préfet de Police saluent le civisme et la responsabilité des Parisiens et souhaitent éviter tout risque de relâchement des mesures de confinement par un regain d'affluence dans l'espace public, à la faveur d'une météo clémente.

Le week-end dernier, les mesures de contrôle des promeneurs et sportifs ont d'ores et déjà été renforcées dans la Capitale, notamment dans les bois de Vincennes et de Boulogne, dans les espaces verts non clôturés, sur certaines places publiques et le long des canaux parisiens.

La maire de Paris et le préfet de Police rappellent à nouveau que les sorties, même autorisées, doivent être strictement limitées à ce qui est urgent et indispensable, et ne sauraient devenir des motifs de déplacements quotidiens multiples ni conduire à favoriser des regroupements dans l'espace public.

Conscients de l'ampleur des efforts demandés et déjà réalisés par tous depuis trois semaines, ils rappellent que chaque sortie évitée est utile à la lutte contre l'épidémie.

C'est par la responsabilité, l'auto-régulation et la discipline collective que les Parisiennes et les Parisiens aideront le mieux les personnels soignants dans leur combat auprès des malades.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

PREFECTURE DE POLICE

1 bis, rue de Lutèce 75195 PARIS Cedex 04 - Tél. : 3430 (0,06 € la minute)

www.prefecturedepolice.paris

courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

Pour accompagner ce mouvement, le préfet de police a décidé, en accord avec la maire de Paris, de réguler l'accès à l'espace public en réduisant certaines possibilités de sortie en cours de journée.

Ainsi, à compter du 8 avril 2020, les sorties pour des activités sportives individuelles ne seront plus autorisées entre 10h et 19h sur l'ensemble du territoire de Paris. Elles restent donc autorisées de 19h à 10h, au moment où l'affluence dans les rues est la plus faible.